

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Vendredi 4 mars 1938.

La séance est ouverte à trois heures.

RADIODIFFUSION

PERSONNEL DU COMITÉ CHARGÉ D'Étudier LE RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA AINSI QUE SES MÉTHODES

L'hon. C. D. HOWE (ministre des Transports): Sous réserve du consentement unanime de la Chambre, je propose le texte suivant, appuyé par le ministre des Pensions et de la santé nationale (M. Power):

Que le comité institué le 24 février dernier, nanti des pouvoirs d'un comité permanent, pour examiner le rapport annuel de la Commission de radiodiffusion du Canada et pour étudier les méthodes de la Commission, soit composé des membres suivants: MM. Ahearn, Barber, Beaubien, Bertrand (Laurier), Bouchard, Côté, Dupuis, Edwards, Factor, Hamilton, Power, Isnor, Johnston (Bow-River), Lawson, MacKenzie (Neepawa), MacLean (Prince), MacMillan, Martin, Patterson, Ross (Moose-Jaw), Turgeon, Wermenlinger et Woodsworth; et que le quorum soit formé d'au moins neuf membres dudit comité.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

MODIFICATION DU PERSONNEL DES COMITÉS DES RELATIONS INDUSTRIELLES ET INTERNATIONALES ET DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le nom de M. McAvity soit substitué à celui de M. Hill, sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles et internationales.

Que le nom de M. McAvity soit substitué à celui de M. Hill, sur la liste des membres du comité permanent de la marine et des pêcheries.

(Les motions sont adoptées.)

COMMISSIONS ROYALES

QUESTION AU SUJET DU DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMMISSIONS DE PLACEMENT, DES GRAINS, DES TEXTILES ET DES PÉNITENCIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, vu que la Chambre en est à son

vingt-septième jour de séance, je voudrais savoir si le Gouvernement pourra nous dire, au début de la semaine, quand nous pouvons nous attendre à recevoir le rapport de la Commission des grains, de la Commission des textiles et de la Commission des pénitenciers, ainsi que le rapport définitif de la regrettée Commission de placement; n'oubliez pas ce dernier rapport.

VALIDITÉ DES LOIS ALBERTAINES

POUVOIRS DE DÉSAVEU ET DE RÉSERVATIONS—RÉPONSE DE LA COUR SUPRÊME À CERTAINES QUESTIONS QUI LUI ONT ÉTÉ SOUMISES PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, afin de répondre au désir exprimé par quelques honorables députés, je demande à déposer sur le bureau de la Chambre six exemplaires des réponses données par le Cour suprême du Canada à certaines questions intéressant l'Alberta et soumises par le Gouverneur en conseil, ainsi que les motifs de ces réponses. Les questions et les réponses sont ainsi conçues:

Question: Le pouvoir de désaveu existe-t-il encore?

Réponse: Oui.

Question: Ce pouvoir existe-t-il encore, sujet à certaines restrictions, et dans l'affirmative, quelle est la nature de ces restrictions?

Réponse: Non.

Question: Le bill n° 1, intitulé Loi relative à l'impôt sur les banques, est-il constitutionnel?

Réponse: Non.

Question: Le bill n° 8, intitulé Loi tendant à amender et à consolider la loi visant à la réglementation du crédit en Alberta, est-il constitutionnel?

Réponse: Non.

Question: Le bill n° 9, intitulé Loi visant à assurer la publication de nouvelles et informations exactes, est-il constitutionnel?

Réponse: Non.